

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/054

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 05/06/2026

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
01/06/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 15 jusqu'au point 4 – 14 à partir du point 5
Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET,
ICHOU, HAMDAN, LECLERC (jusqu'au point 4),
PRALON ;
MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU,
DUMORTIER, JOLY, COUDRY, PONS ;

Procurations de vote : 3

Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur François PONS; Madame Cécile DUBOIS donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD ; Madame Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ETAT DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU
CONSEIL**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a, par délibération du 30 mars 2026, donné délégation au maire pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil municipal des décisions prises par la maire dans le cadre de ses attributions déléguées

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260605-2026067-DE



En matière financière : acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- UGAP – 2 bureaux pour les conseillers – mairie : 1 430,47 € T.T.C.
- JEANNERET – calculatrices pour élèves de CM2 : 460,80 € T.T.C.
- AVIPUR – Maîtrise de rongeurs – groupe scolaire : 443,08 € T.T.C.
- CDEI – Enlèvement dépôt sauvage pneus : 2 760,00 € T.T.C.
- SIMAT ENERGIE–Désembouage circuit chauffage bât. 4 rue de l’Eglise: 4 729,08 € T.T.C.
- APAVE – Contrôle buts handball : 324,00 € T.T.C.
- CDEI – entretien de la Noue – proximité rond-point RD75 : 2 760,00 € T.T.C.
- SBI – Porte entrée – logement de la Poste : 3 645,73 € T.T.C.
- ACCROS LOISIRS – Pose sol souple aire de jeux – rue Champey : 4 288,42 € T.T.C.
- SIEVO – réparation poteau incendien°42 : 1 764,74 € T.T.C.
- GEB FRANCE – avis technique sur fissures balcon – 4 r de l’Eglise : 990,00 € T.T.C.
- BISONTINE DE PEINTURE – création d’une fenêtre – bureau adjoints : 1 842,00 € T.T.C.
- SARL DIFFUSHOTEL – 2 friteuses : 3 986,40 € T.T.C.
- ARTHUR CONCEPTION CREATION – brasero : 1 500,00 € T.T.C.
- ALPES CONTROLES – Contrat contrôle technique – boulodrome : 2 760,00 € T.T.C.
- ANS – contrat mensuel – licence pare-feu : 82,80 € T.T.C.
- ANS – contrat mensuel - infogérance : 48,00 € T.T.C.
- ANS – contrat mensuel - sauvegarde locale et externalisée : 144,19 € T.T.C.
- DETECTION TOPO SERVICES – plan topographique cimetièrè : 1 380,00 € T.T.C.
- NICOLAS TRAITEUR – repas formation 29 avril 2026 : 179,96 € T.T.C.
- ALPES CONTROLES – Contrat SPS – construction boulodrome : 2 760,00 € T.T.C.
- GLOBAL SIGNALISATION–rail de guidage pour personnes malvoyantes: 378,00 € T.T.C.
- COMAFRANC – éclairage tableaux classes – groupe scolaire : 312,43 € T.T.C.
- MANZONI – débroussailleuse : 1 078,80 € T.T.C.
- ANS – vidéoprojecteur + Ecran – école maternelle : 1 049,81 € T.T.C.

En matière d’urbanisme, monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des réponses apportées à des Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA) :

La commune n’a pas fait jouer son droit de préemption pour les demandes concernant les biens suivants :

- 1 appartement situé au 2 grande rue – section AA 58
- 1 maison située au 52 route de la Belle Etoile – section BC 15
- 1 maison située au Chemin de Saint Joseph – section BC 114
- 1 maison située au 3 route de Chemaudin – section AE 2

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions du maire dans le cadre de sa délégation du conseil

Fait et délibéré, le 5 juin 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

